Délibération du conseil municipal

DU 3 décembre 2009 n° **11** page 1 /1

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Contrat de développement Ville-Département
Passation de l'avenant n°2

Madame, Monsieur,

La Ville de Châtellerault et le Département de la Vienne ont conclu le 31 mars 2004 un contrat 2003 – 2007 portant sur une enveloppe d'aides financières de 1 900 000 €, sur les opérations suivantes :

- Aménagement du boulevard Blossac
- Requalification des halles place Dupleix et aménagement de la place Dupleix
- Ouvrage pour le franchissement de poissons migrateurs sur la Vienne
- Opération de renouvellement urbain des Renardières
- Opération de rénovation urbaine de la Plaine d'Ozon

En 2006, un avenant au contrat en a prorogé la durée au-delà de 2007, tout en orientant des crédits prévus pour la Plaine d'Ozon, intégrés dans les négociations liées à la convention de rénovation urbaine avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.), en direction du nouveau Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à Châteauneuf.

Afin de boucler financièrement le contrat de développement, il est aujourd'hui proposé de mobiliser les crédits résiduels, soit 103 675 € , sur la réalisation du centre de loisirs d'Ozon, dont la construction démarre début 2010, afin d'en compléter le financement.

* * * * *

VU la délibération n°2 du 31 mars 2004 approuvant le contrat de développement 2003 – 2007 avec le Département,

VU l'avenant n°1 au contrat signé le 21 août 2006 entre les parties,

CONSIDERANT l'opportunité d'affecter les crédits en direction d'un équipement structurant pour les enfants et les familles de la Plaine d'Ozon,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°2, joint à la présente délibération,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ce document et toute pièce s'y rapportant

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/09
Publié en mairie le 9/12/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault